

-----  
**Arrêté municipal n° 2025-114-V**

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**Chemin de la Rive, sur le parking de l'aviron et sur l'aire de camping-car de la Plaine des Jeux**  
**Sur le territoire de la commune de Bressols**

-----

Le Maire de la commune de BRESSOLS,

Vu les articles L2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la compétition d'aviron organisée par le Bressols Aviron Club le samedi 08.11.2025

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation et le stationnement de tous véhicules sur le chemin de la Rive, le parking de l'aviron, et l'aire de camping-car de la Plaine des jeux,

**ARRÊTE**

**Article 1 : du vendredi 7 novembre 2025 à 12h00 au dimanche 9 novembre 2025 à 12h00**, la circulation et le stationnement de tous véhicules, sauf véhicules de secours et véhicules appartenant à l'organisation, sont interdits sur le chemin de la Rive, le parking de l'aviron et l'aire camping-car de la Plaine des jeux.

**Article 2 :** Les services techniques municipaux mettront en place des barrières interdisant les accès et le stationnement.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 04.11.2025

A Bressols, le 04.11.2025



Le Maire, Jean-Louis IBRES